CASERNEMENT DE LA TONTOUTA

Réhabilitation du cantonnement Gendarmerie

Village de TONTOUTA

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Pièce n° 3

Lot 06 – REVETEMENTS DE SOLS ET MURS EN CERAMIQUE

ERP BTP - Etudes, Réalisation et Pilotage

85 Promenade Roger LAROQUE – Anse VATA
B.P. 2978 – 98846 NOUMEA CEDEX
Tél. : 76.02.68 - E-mail : bet@erpbtp.nc

Table des matières

06 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS EN CERAMIQUE 3
06.01 CLAUSES PARTICULIERES AU LOT REVETEMENTS DE SOLS ET MURS EN CERAMIQUE 3
06.01.01 PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT 3
06.01.01.01 Etendue des travaux 3
06.01.01.02 Plans d'exécution 3
06.01.01.03 Relevés de mesures 3
06.01.01.04 Trous, scellements, calfeutrements et raccords 3
06.01.01.05 Dossier de récolement 3
06.01.02 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES SUR LES MATÉRIAUX 4
06.01.03 DRESSEMENT DES SUPPORTS 4
06.01.03.01 Les sols 4
06.01.03.02 Les murs 4
06.02 PRESENTATION DES ECHANTILLONS 4
06.03 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES (CARRELAGES) 5
06.03.01 Préparation des supports à revêtir 5
06.03.01.01 Chapes rapportées sous carrelage sur résilient 5
06.03.01.02 Chapes rapportées sous carrelage avec isolant phonique 19dB 5
06.03.01.03 Chapes rapportées sous carrelage sur avis technique pour carrelage U4P4S 5
06.03.01.04 Forme de douche avec pointe de diamant 7
06.03.02 Etanchéité des douches 7
06.03.02.01 Étanchéité des sols et murs des SDB et murs de cuisine 7
06.03.02.02 Étanchéité des sols pour cuisine collective 8
06.03.02.03 Étanchéité des sols pour chambres froides 8
06.03.03 Revêtements Céramiques 9
06.03.03.01 Revêtement de sol en carrelage grés cérame U4P3 R9 en 60x60 9
06.03.03.02 Revêtement de sol en carrelage grés cérame U4P3 R10 en 60x60 9
06.03.03.03 Revêtement mural en grés cérame en 30x60 10
06.03.03.04 Plinthes en grés cérame dans la gamme du carreau 11
06.03.03.05 Revêtement de sol en carrelage grés cérame U4P3 R10 pour Escalier en 60x60 y compris plinthes 11
06.03.03.06 Carrelage en grés cérame R11 U4P4 en 40x40 ou 45 x 45 y/c joint en résine époxy 12
06.03.03.07 Carrelage en grés cérame R12 U4P4S y/c joint en résine époxy 12
06.03.03.08 Carrelage mural en grés cérame spéciale cuisine collective y/c joint en résine époxy 13
06.03.03.09 Plinthes à gorge en grès cérame dans la gamme du carreau de sol 13
06.03.06 Profilés de finitions 14

06.03.03.01 Profilés pour seuils de portes 14
06.03.03.02 Profilés de finitions / arêtes vives 14
06.03.03.03 Profilés Nez de marches 15
06.03.03.04 Profilés Joints de dilatation/fractionnement 15

06 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS EN CERAMIQUE

06.01 CLAUSES PARTICULIERES AU LOT REVETEMENTS DE SOLS ET MURS EN CERAMIQUE

06.01.01 PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT

06.01.01.01 Etendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise, dans le cadre de son marché, sont décrits dans les articles particuliers du présent document.
Pour le présent lot, ces derniers consistent essentiellement et de manière non exhaustive en la réalisation de :
- Préparation et nettoyage soigné des supports,
- Réalisation des dalles, des chapes, des ragréages auto-lissants, des plages de douches,
- Étanchéité des sols et murs de douches, des cuisines et chambres froides
- Carrelage collé au sol,
- Carrelage mural,
- Plinthes carrelées,

06.01.01.02 Plans d'exécution

Les plans d'exécution nécessaires aux travaux du présent lot (plan de calepinage, détails fixations etc …) font partie des prestations dues par l'entreprise.
Ceux-ci seront transmis au maître d'œuvre pour validation avant exécution des travaux.

06.01.01.03 Relevés de mesures

L'entreprise devra effectuer tous les relevés de mesures nécessaires à l'établissement des calepins et des découpes de matériaux.
Elle signalera au maître d'œuvre les écarts pouvant avoir une influence sur le projet.

06.01.01.04 Trous, scellements, calfeutrements et raccords

L'entrepreneur devra tenir compte des sujétions résultant de la présence d'éléments d'autres corps d'état (appareils sanitaires, huisseries, fourreaux, canalisations etc…).
Toutes les découpes, sujétions (joints souples autour de ces éléments, socles autour des fourreaux etc …) sont à inclure dans la proposition et ne feront pas l'objet de plus-value.

06.01.01.05 Dossier de récolement

A la fin des travaux, l'entrepreneur fournira un dossier de récolement relatif aux ouvrages du projet, comprenant :
- Les plans de récolement des calepinages des ouvrages conformément à ses plans d'exécution des ouvrages validés avec repérage et références des produits mis en œuvre,
- Un tableau récapitulatif des références des produits et matériaux utilisés,
- Les notices d'utilisation et d'entretien des matériels destinés aux gestionnaires (notamment produits d'entretien recommandés et/ou proscrits).

06.01.02 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES SUR LES MATÉRIAUX

Des échantillons des différents matériaux correspondant aux références et critères de qualité décrits dans les chapitres particuliers seront à présenter au Maître d'œuvre en temps utile pour établir un choix et ne pas retarder le délai des commandes et des approvisionnements.

Carrelage, Faïences et Sols souples :
Tous les matériaux mis en œuvre seront dans leurs emballages d'origine et porteront le nom du fabricant, le nom et la référence du produit afin de pouvoir vérifier la référence par rapport au choix d'échantillon.

06.01.03 DRESSEMENT DES SUPPORTS

06.01.03.01 Les sols

Après nettoyage par dépoussiérage, humidification éventuelle, application d'un primaire d'accrochage, réalisation d'une chape de 4 à 5 cm d'épaisseur en béton de gravillon dosé à 350 kg de ciment par m3.
Pose sur matériau résilient isolant acoustique de type Assourd 19 dB dans les étages et sur polyane 150 microns pour les 1ers niveaux ou les locaux ne nécessitant pas d'isolant acoustique.
Finition de la chape parfaitement plane et lissée.

Cette application se fera conformément aux recommandations du fabricant (avis technique à transmettre au maître d'œuvre).

Pour les chapes devant recevoir un revêtement d'étanchéité, la finition sera lissée sans ségrégation visible de granulats de chape.

06.01.03.02 Les murs

Nettoyage par dépoussiérage, humidification éventuelle, application d'un primaire d'accrochage.

Mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous revêtement céramique en partie courante et en angles, comprenant l'application d'un primaire d'accrochage et d'une sous-couche d'imperméabilisation en deux passes croisées y compris bandes d'étanchéité façon renfort d'angles.
L'ensemble sera réalisé suivant les recommandations du fabricant.
L'avis technique des produits utilisés sera à fournir pour agrément au Maître d'œuvre.

- Tenue d'un registre de collage.

06.02 PRESENTATION DES ECHANTILLONS

A la fin de la période de préparation du chantier et au plus tard 2 mois après la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux, l'entrepreneur devra pouvoir présenter au Maître d'œuvre et au Maître d'ouvrage les échantillons des matériaux, des produits, modèles d'équipements, de parties d'ouvrages, de détails d'assemblage, les prototypes des ouvrages ou rendus d'ouvrages à réaliser, afin de juger de l'aspect final des ouvrages.

Pour le présent lot Revêtements sols et murs, sont concernés, sans que la liste soit limitative :
- Échantillons de chaque type de carrelages et plinthes associées,
- Échantillons de faïences murales,
- Échantillons de baguettes de finition en alu,
- Fiches techniques colles, ragréages, étanchéités sols et murs, bandes d'étanchéité, Assourd.

Ces échantillons devront être présentés de façon à garantir les délais de commande et d'approvisionnement et garantir les délais d'intervention prévus au planning général.

06.03 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES (CARRELAGES)

06.03.01 Préparation des supports à revêtir

06.03.01.01 Chapes rapportées sous carrelage sur résilient

Ce poste rémunère la fourniture et pose de chapes rapportées sous carrelage sur résilient, comprenant :
- La pose d'un isolant périphérique contre voile et cloison de type TRAMICHAPE ou bande polystyrène expansé de 3 mm d'épaisseur.
- La pose d'un résilient de type polyane 150 microns ou équivalent.
- Réalisation d'une chape rapportée avec béton de gravillons ou sable dosé à 350kg de ciment par m3 de sable sec.
- Les supports devront être assainis, dépoussiérés et humidifiés.
- La chape rapportée aura une épaisseur de minimum 4 cm en partie courante intérieure et 5 cm sur les terrasses ou zones extérieures étanchées, la finition sera parfaitement lissée.
- Des joints de fractionnement seront systématiquement mis en place conformément à la réglementation.
- Toutes les sujétions pour le traitement des joints de dilatation seront prises.
- Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.

Localisation
Pour les chapes des locaux à carreler en RDC de l'UDP et de l'ordinaire hors cuisine, plonge, locaux de préparation et couloirs.

06.03.01.02 Chapes rapportées sous carrelage avec isolant phonique 19dB

Ce poste rémunère la fourniture et pose de chapes rapportées sous carrelage avec isolation phonique comprenant :
- La pose d'un isolant périphérique contre voile et cloison de type TRAMIPLINTHE ou bande polystyrène expansé de 3 mm d'épaisseur.
- La pose d'un résilient isolant phonique de type ASSOURD 19dB ou équivalent.
- Réalisation d'une chape rapportée avec béton de gravillons ou sable dosé à 350kg de ciment par m^3 de sable sec.
- Les supports devront être assainis, dépoussiérés et humidifiés.
- La chape rapportée aura une épaisseur de minimum 4 cm en partie courante, la finition sera parfaitement lissée.
- Des joints de fractionnement seront systématiquement mis en place conformément à la réglementation.
- Toutes les sujétions pour le traitement des joints de dilatation seront prises.
- Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.

Localisation
Pour les sols des locaux carrelés en étage de l'UDP.

06.03.01.03 Chapes rapportées sous carrelage sur avis technique pour carrelage U4P4S

Ce poste rémunère la fourniture et pose de chapes rapportées sous carrelage sur avis technique pour carrelage U4P4S comprenant :

Chape Sous Avis Technique (Carrelage U4P4S)

1. Objet et Domaine d'Application

- Nature des travaux : Réalisation d'une chape fluide / ciment sous DTA (Document Technologique d'Application) pour la pose collée de carrelage à haute résistance (Classement U4P4S).
- Destination : Locaux à fort trafic (U4), fortes charges statiques et dynamiques (P4S), avec présence d'eau ponctuelle ou fréquente (E2/E3).

2. Normes et Documents de Référence

- Avis Technique / DTA en cours de validité du fabricant du produit de chape.
- NF DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- NF DTU 52.2 : Pose collée des revêtements céramiques.
- Cahier du CSTB n° 3782_V2 : Directive pour l'évaluation des sous-couches isolantes sous carrelage.
- Guide e-Cahier CSTB : Classement UPEC des locaux et des carrelages.

3. Matériaux et Caractéristiques Mécaniques

3.1. Mortier de Chape

Le mortier doit comporter un Avis Technique (DTA) du CSTB spécifiant sa compatibilité avec les locaux P4S.

- Type de liant :
 - Ciment (à privilégier pour les locaux P4S, notamment en cas de risque d'humidité E2/E3).
 - Note : Les chapes sulfate de calcium (anhydrite) doivent disposer d'un DTA explicite mentionnant l'aptitude aux locaux P4/P4S.
- Classe de résistance minimale : C30 - F6 (Résistance à la compression ≥ 30 MPa, résistance à la flexion ≥ 6 MPa).
- Épaisseur minimale d'application :
 - Chape désolidarisée (sur film polyane) : ≥ 45 mm en tout point.
 - Chape flottante (sur isolant thermo-acoustique) : ≥ 50 mm (Sous réserve d'un isolant bénéficiant d'un classement de sous-couche SC1 a ou b et incompressible Chrono/P4S).

4. Mode Opératoire et Mise en Œuvre

4.1. Préparation du Support

Ouvrage support : Dalle béton conforme au DTU 21 (Classe de résistance adaptée aux charges locales).
État de surface : Propre, sans poussière, huile, ni laitance.
Bande résiliente périphérique : Pose d'une bande de désolidarisation de 8 mm d'épaisseur minimale sur tout le périmètre des locaux, autour des poteaux et traversées de cloisons.

4.2. Épandage et Surfaçage

Coulage de la chape fluide conformément aux préconisations de l'Avis Technique.
Passage du débulleur pour homogénéiser le mortier et évacuer l'air piégé.
Ponçage / Élimination de la laitance : Opération obligatoire entre 3 et 8 jours après le coulage (selon fiche technique du fabricant) pour favoriser le séchage et l'adhérence.

4.3. Joints de Fractionnement et de Dilatation

Joints de fractionnement :
À exécuter conformément au DTA du fabricant (généralement tous les 40 m^2 à 80 m^2, ou tous les 8 à 10 mètres linéaires).
Alignement obligatoire sur les joints de structure ou de dilatation de l'ouvrage support.
Joints de dilatation : À respecter impérativement dans toute l'épaisseur de la chape et du revêtement céramique.

5. Contrôles et Réception de la Chape

Avant la pose du carrelage, la chape doit répondre aux critères suivants :
Humidité résiduelle :
Chape ciment : $< 2\%$ (ou $< 1{,}5\%$ si plancher chauffant).
Chape anhydrite : $< 0{,}5\%$ (ou $< 0{,}2\%$ si plancher chauffant).
(Contrôle réalisé à la bombe à carbure).
Planéité : ≤ 3 mm sous la règle de 2 m (Planéité globale) et ≤ 1 mm sous la règle de 20 cm (Planéité locale).

Pression mécanique : Absence de friabilité de surface après ponçage et aspiration.
L'Avis Technique (DTA) exact délivré par le CSTB pour la marque/référence du fabricant de chape choisi doit être annexé au Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE).
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.

Localisation
Pour les sols des locaux carrelés de la cuisine, plonge, locaux de préparation et couloirs de l'ordinaire.

06.03.01.04 Forme de douche avec pointe de diamant

Ce poste rémunère la réalisation de forme de douche à carreler, comprenant :
- La réalisation d'une forme de douche en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m3 de sable, coffrée et coulée en place ; la pose du siphon de douche fourni par le lot Plomberie.
- Le siphon sera raccordé sur la canalisation en attente de l'ancien siphon de douche dans l'axe de la douche.
- La réalisation de la forme "pointe de diamant" pour l'écoulement avec une pente mini de 2%.
- La réalisation d'un relevé béton de minimum 5cm de hauteur à l'entrée de la douche
- La finition de l'état de surface de la forme sera parfaitement lissée.
Y compris toutes sujétions de pose, de mise en œuvre et de parfaite finition, conforme aux règles de l'art.

Localisation
Pour les formes de douches à carreler des douches des chambres de l'UDP et de l'ordinaire.

06.03.02 Etanchéité des douches

06.03.02.01 Étanchéité des sols et murs des SDB et murs de cuisine

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de l'étanchéité des murs de la douche et du sol de la douche et de la SDB des logements du projet, comprenant :
- Etanchéité liquide de type SEL (Système d'Etanchéité Liquide) : Application de 2 couches épaisses de produits d'étanchéité polyuréthane bi-composants de la gamme WEBER ou techniquement équivalent.
- Les angles de remontées sur les murs et parois avec le sol seront traités par marouflage de bande BE 14 avec le même produit d'étanchéité façon renfort d'angles, dans les angles verticaux et horizontaux, remontée sur les 4 côtés avant le collage du carrelage compris l'intégralité (sols) de la salle d'eau.
- Le produit d'étanchéité sera remonté sur les murs de la cabine de douche sur une hauteur de 2,00m et sur une hauteur de 10 cm pour le reste de la salle de bains et sur une hauteur de 1,80m dans la cuisine, la plonge, la laverie et le couloir de cuisine de l'ordinaire
- Le produit d'étanchéité sera mis en œuvre avec le traitement de la nappe d'étanchéité du siphon de douche ;
- Un essai de mise en eau de la douche sera réalisé avant la pose du carrelage sur chaque douche avec contrôle du niveau d'eau après 24h00.
- Un rapport d'essai photographique par douche avec attestation d'essai signée sera transmis au maître d'œuvre.
- Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition de l'étanchéité du sol et des murs de la cabine de douche de la salle de bains.

Localisation
Pour les cabines de douche (sols et murs) et les sols des SDB des chambres de l'UDP et des douches des vestiaires de l'ordinaire et pour les murs de la cuisine, de la plonge, de la laverie et du couloir de cuisine de l'ordinaire.

06.03.02.02 Étanchéité des sols pour cuisine collective

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de l'étanchéité des sols de la cuisine de l'ordinaire, comprenant :
Support admis : Dalle béton ou chape ciment adhérente (conforme DTU 26.2 et DTU 52.1).
Pente obligatoire : Minimum 1,5 % à 2 % orientée vers les évacuations (caniveaux inox ou siphons).
Préparation : Dépoussiérage, ponçage ou grenaillage du support pour garantir la cohésion mécanique.
Primaire d'accrochage de Type : Primaire époxydique ou polyuréthane résistant à l'humidité du support et bouchant la porosité pour bloquer les remontées d'humidité et garantir l'adhérence du SEL.
Traitement des points singuliers (Étape critique)
Relevés périphériques : Pose d'une bande d'étanchéité entoilée élastomère (ou marouflage d'armature dans la résine) aux jonctions sol/murs, remontée sur 10 cm minimum au-dessus du sol fini (idéalement 15 à 20 cm sous plinthes à gorge).
Raccordement aux évacuations : Platine d'étanchéité ou bavette élastomère spécifique raccordée de manière étanche aux corps de caniveaux/siphons inox avec bride de serrage.
Traversées de tuyauterie : Manchettes d'étanchéité élastomère scellées à la résine.
Membrane d'Étanchéité sous Carrelage (SEL) en Résine polyuréthane bi-composante, époxy-polyuréthane ou mortier polymère-ciment flexible bi-composant bénéficiant d'un Avis Technique CSTB pour locaux P4/P4S (ex : CPT 3529_V2).
Application en 2 à 3 passes croisées à la taloche ou au rouleau, avec interposition éventuelle d'un voile de renfort suivant prescriptions du fabricant.
Sablage (si SEL résine) : Sablage à refus en silice sèche sur la dernière couche fraîche pour créer la clé d'accroche mécanique du mortier-colle.
5. Mortier-colle d'encollage
Performance minimale : Mortier-colle amélioré déformable de classe C2S1 ou hautement déformable C2S2 (selon DTU 52.2).
Option sévère : Colle à base de résine réactive R2 (époxy) recommandée pour les zones soumises à de très fortes contraintes thermo-chimiques.
Mode de pose : Pose en double encollage obligatoire pour éliminer tout vide sous carreau.
- Un essai de mise en eau des surfaces étanchées sera réalisé avant la pose du carrelage sur chaque zone concernée avec contrôle du niveau d'eau après 24h00.
- Un rapport d'essai photographique par zone avec attestation d'essai signée sera transmis au maître d'œuvre.
- Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition de l'étanchéité du sol de la cuisine.

Localisation
Pour les sols et murs de la cuisine, de la plonge, de la laverie et du couloir de cuisine de l'ordinaire.

06.03.02.03 Étanchéité des sols pour chambres froides

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de l'étanchéité des sols de chambre froide, comprenant :

Pour chambre froide positive (T > 0°C)
- Etanchéité liquide de type SEL (Système d'Etanchéité Liquide) : Application de 2 couches épaisses de produits d'étanchéité polyuréthane bi-composants de la gamme WEBER ou techniquement équivalent.
- Les angles de remontées sur les murs et parois avec le sol seront traités par marouflage de bande BE 14 avec le même produit d'étanchéité façon renfort d'angles, dans les angles verticaux et horizontaux, remontée sur les 4 côtés avant le collage du carrelage compris l'intégralité (sols) de la salle d'eau.
- Un essai de mise en eau des surfaces étanchées sera réalisé avant la pose du carrelage sur chaque chambre froide concernée avec contrôle du niveau d'eau après 24h00.
- Un rapport d'essai photographique par zone avec attestation d'essai signée sera transmis au maître d'œuvre.

- Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition de l'étanchéité du sol de la cuisine.

Pour chambre froide négative (T < 0°C) :
- Après la pose du système de réchauffage de la dalle support par trame de câbles chauffants autorégulés noyés dans la dalle support béton (avec trame de secours 100 % doublée).
- Pose directement sur la dalle support d'une membrane d'étanchéité élastomère bitumineuse renforcée par une feuille d'aluminium de type ARMALU de chez AXTER avec remontée périphérique jusqu'au niveau du sol fin de la chambre froide.
- Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition de l'étanchéité du sol de la chambre froide.

Localisation
Pour les sols des chambres froides de l'ordinaire.

06.03.03 Revêtements Céramiques

06.03.03.01 Revêtement de sol en carrelage grés cérame U4P3 R9 en 60x60

Ce poste rémunère la fourniture et pose de carrelage en grès cérame pour intérieur en 60 x 60, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après, seront réalisés conformément aux textes, règlements et normes listés plus haut.
- Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises.
- L'entreprise doit adapter son mode de pose (type de mortier-colle, consommation, double encollage, etc, …) pour être conforme aux réglementations précitées ; toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- Les joints de dilatation du gros œuvre devront être respectés.
- Les joints de retrait, de construction et de fractionnement seront traités conformément aux préconisations des C.P.T. Les couvre-joints étant intégrés aux prix proposés dans la présente offre.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.
A prévoir pour :
- Type de carrelage : grès cérame - Qualité premier choix - Classement U4 P3 E3 C2 ;
- Format : 60 x 60
- Type de mortier-colle : Carroflex ASP de chez CEGECOL
- Type de pose : droite à bords jointifs y compris toutes les coupes et toutes sujétions de pose
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au mortier de jointoiement de type Carrojoint de chez CEGECOL
Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre pour une parfaite finition.

Choix de carreaux à proposer au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre avant commande et pose.

Localisation
Pour les sols des chambres et des bureaux de l'UDP.

06.03.03.02 Revêtement de sol en carrelage grés cérame U4P3 R10 en 60x60

Ce poste rémunère la fourniture et pose de carrelage antidérapant en grès cérame pour intérieur en 60 x 60, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux textes, règlements et normes listés plus haut.
- Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises.

- L'entreprise doit adapter son mode de pose (type de mortier-colle, consommation, double encollage, etc, …) pour être conforme aux réglementations précitées, toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- Les joints de dilatation du gros œuvre devront être respectés et traités par dispositif adapté. Les joints de retrait, de construction et de fractionnement seront traités conformément aux préconisations des C.P.T., les couvre-joints étant intégrés aux prix proposés dans la présente offre.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.

A prévoir pour :
- Type de carrelage : grès cérame - Qualité premier choix - Classement U4 P3 E3 C2 R10 ;
- Format : 60 x 60 ;
- Type de mortier-colle : Carroflex ASP de chez CEGECOL ; Attention à s'assurer de la compatibilité de la colle avec les SEL d'étanchéité des surfaces.
- Type de pose : droite à bords jointifs y compris toutes les coupes et toutes sujétions de pose ;
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au mortier de jointoiement de type Carrojoint de chez CEGECOL.

Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre pour une parfaite finition.

Choix de carreaux à proposer au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre avant commande et pose.

Localisation
Pour les salles de bains, les locaux techniques et les couloirs de l'UDP, le bar et sa réserve, le réfectoire, les vestiaires et les SDB des vestiaires, le décartonnage et la partie de couloirs devant les bureaux et les vestiaires de l'ordinaire.

06.03.03.03 Revêtement mural en grés cérame en 30x60

Ce poste rémunère la fourniture et pose de faïences murales grès cérame 30x60 y compris baguette d'angle en aluminium pour angles sortants ou chans de carreaux, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux règles de l'art citées à l'article DTU et en particulier aux C.P.T. se rapportant à la pose de revêtements sur les murs (cahier 3528, 3265 etc…). Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises citées à l'article "normes".
- L'entreprise doit adapter son mode de pose (simple ou double encollage, etc…) et le choix du mortier-colle (C1, C2 ou C2S) ou de l'adhésif (D1 ou D2) en fonction de la nature du support, du type et format de carreaux et des conditions d'exposition à l'eau du local pour être conforme aux réglementations précitées, toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au Maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.

Les tolérances d'exécution en pose collée sont :
- planéité et horizontalité : celle du support
- alignement des joints : écart inférieur à 2 mm pour 2 m

A prévoir pour :
- Carreaux de faïence en grès cérame de 30x60 cm x 9 mm ép., pose droite en panneau mural sur les hauteurs définies par local. Double encollage à 6 kg/m² de mortier-colle C2 de type WEBERCOL FLEX de chez WEBER, joint mortier industriel de largeur 2 à 5 mm à 0,65 kg/m² de type Carrojoint de chez CEGECOL. Attention à s'assurer de la compatibilité de la colle avec les SEL d'étanchéité des surfaces.
- Y compris fourniture et pose de baguette d'angle en aluminium pour angles sortants ou chans de carreaux de dimensions adaptées à l'épaisseur des carreaux de faïence, à poser en protection de tous les angles saillants de la cabine de douche.

- Y compris toutes sujétions de pose et d'étanchéité avec le bac à douche et la plage de douche.

Localisation
Pour les murs des cabines de douche et des crédences carrelés de l'UDP et de l'ordinaire

06.03.03.04 Plinthes en grés cérame dans la gamme du carreau

Ce poste rémunère la fourniture et pose de plinthes en grès cérame assorties, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux textes, règlements et normes listés plus haut.
- Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises.
- L'entreprise doit adapter son mode de pose (type de mortier-colle, consommation, simple ou double encollage, etc, …) pour être conforme aux réglementations précitées, toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- Les joints de dilatation du gros œuvre devront être respectés et traités par dispositif adapté.
- Les joints de retrait, de construction et de fractionnement seront traités conformément aux préconisations des C.P.T., les couvre-joints étant chiffrés aux articles particuliers.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.
- Type de plinthes : Plinthes en grès cérame droites - Qualité premier choix assorties au carrelage de sol - Posées à joints filants – Coupe d'onglet pour angle saillant - Compris coupes et toutes sujétions de pose ;
- Format : 9 x 60 ;
- Type de mortier-colle : Carroflex ASP de chez CEGECOL ;
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au mortier de jointoiement de type Carrojoint de chez CEGECOL.
Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre pour une parfaite finition.

Localisation
Pour les plinthes des chambres, des bureaux, des locaux techniques et des couloirs de l'UDP et pour, le bar et sa réserve, le réfectoire, les vestiaires et les SDB des vestiaires, le décartonnage et la partie de couloirs devant les bureaux et les vestiaires de l'ordinaire

06.03.03.05 Revêtement de sol en carrelage grés cérame U4P3 R10 pour Escalier en 60x60 y compris plinthes

Ce poste rémunère la fourniture et pose de carrelage antidérapant en grès cérame pour intérieur en 60 x 60 pour marches d'escalier avec contre-marches et plinthes, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux textes, règlements et normes listés plus haut.
- Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises.
- L'entreprise doit adapter son mode de pose (type de mortier-colle, consommation, simple ou double encollage, etc, …) pour être conforme aux réglementations précitées, toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- Les joints de dilatation du gros œuvre devront être respectés. Les joints de retrait, de construction et de fractionnement seront traités conformément aux préconisations des C.P.T., les couvre-joints étant intégrés aux prix proposés dans la présente offre.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au Maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.

A prévoir pour :

- Type de carrelage : grès cérame - Qualité premier choix - Classement U4 P3 E3 C2 R10 ;
- Format : 60 x 60 pour les carreaux et 9 x 60 pour les plinthes ;
- Type de mortier-colle : Carroflex ASP de chez CEGECOL ;
- Type de pose : droite à bords jointifs y compris toutes les coupes et toutes sujétions de pose ;
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au mortier de jointoiement de type Carrojoint de chez CEGECOL.
- Pose des plinthes à coupe d'onglet (45°).
- Y compris nez de marche antidérapant en profilé aluminium à poser sur chaque nez de marche et première marche de palier.
- Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre pour une parfaite finition.

Choix de carreaux à proposer au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre avant commande et pose.

Localisation
Pour l'escalier intérieur de l'UDP.

06.03.03.06 Carrelage en grés cérame R11 U4P4 en 40x40 ou 45 x 45 y/c joint en résine époxy

Ce poste rémunère la fourniture et pose de carrelage antidérapant en grès cérame pour intérieur en 40 x 40 ou 45 x 45, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux textes, règlements et normes listés plus haut.
- Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises.
- L'entreprise doit adapter son mode de pose (type de mortier-colle, consommation, simple ou double encollage, etc, …) pour être conforme aux réglementations précitées, toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- Les joints de dilatation du gros œuvre devront être respectés et traités par dispositif adapté. Les joints de retrait, de construction et de fractionnement seront traités conformément aux préconisations des C.P.T., les couvre-joints étant intégrés aux prix proposés dans la présente offre.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.
A prévoir pour :
- Type de carrelage : grès cérame - Qualité premier choix - Classement U4 P4 E3 C2 R11 ;
- Format : 40 x 40 ou 45 x 45 ;
- Type de mortier-colle : Carroflex ASP de chez CEGECOL ;
- Type de pose : droite à bords jointifs y compris toutes les coupes et toutes sujétions de pose ;
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au joint époxy de type Weber Easy de chez WEBER.
Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre pour une parfaite finition.

Choix de carreaux à proposer au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre avant commande et pose.

Localisation
Pour les sols des chambres froides et locaux de préparations, le local poubelles et le stockage de l'ordinaire.

06.03.03.07 Carrelage en grés cérame R12 U4P4S y/c joint en résine époxy

Ce poste rémunère la fourniture et pose de carrelage antidérapant R12 U4P4S pour cuisine en grès cérame en 20 x 20, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux textes, règlements et normes listés plus haut.

- Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises.
- L'entreprise doit adapter son mode de pose (type de mortier-colle, consommation, simple ou double encollage, etc, …) pour être conforme aux réglementations précitées, toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- Les joints de dilatation du gros œuvre devront être respectés et traités par dispositif adapté. Les joints de retrait, de construction et de fractionnement seront traités conformément aux préconisations des C.P.T., les couvre-joints étant intégrés aux prix proposés dans la présente offre.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.

A prévoir pour :
- Type de carrelage : Grès cérame étiré ou pressé, pur plein masse (la couleur et la matière sont identiques sur toute l'épaisseur de la carre) - Classement U4 P4S R12 ;
- Format : 20x20 conformément au CPT 3526 V4 ;
- Type de mortier-colle C2 de type COL FLUID N de chez PRB, Attention à s'assurer de la compatibilité de la colle avec les SEL d'étanchéité des surfaces.
- Type de pose : droite à bords jointifs y compris toutes les coupes et toutes sujétions de pose ;
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au joint époxy de type COL & JOINTÉPOXY de chez PRB.

Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre pour une parfaite finition.

Choix de carreaux à proposer au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre avant commande et pose.

Localisation
Pour les sols des cuisines, plonge, laverie et couloir de cuisine de l'ordinaire.

06.03.03.08 Carrelage mural en grés cérame spéciale cuisine collective y/c joint en résine époxy

Ce poste rémunère la fourniture et pose de carrelage mural pour cuisine collective en grès cérame en 20 x 20, comprenant :
- Carreaux de faïence en grès cérame de 20x20 cm x 9 mm ép., pose droite en panneau mural sur les hauteurs définies par local.
- Simple encollage à 6 kg/m² de mortier-colle C2 de type COL FLUID N de chez PRB, Attention à s'assurer de la compatibilité de la colle avec les SEL d'étanchéité des surfaces.
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au joint époxy de type COL & JOINTÉPOXY de chez PRB.
- Y compris fourniture et pose de baguette d'angle en aluminium pour angles sortants ou chans de carreaux de dimensions adaptées à l'épaisseur des carreaux de faïence, à poser en protection de tous les angles saillants des circulations
- Y compris toutes sujétions de pose et d'étanchéité avec le bac à douche et la plage de douche.

Choix de carreaux à proposer au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre avant commande et pose.

Localisation
Pour les murs des cuisines, plonge, laverie et couloirs de cuisine de l'ordinaire.

06.03.03.09 Plinthes à gorge en grès cérame dans la gamme du carreau de sol

Ce poste rémunère la fourniture et pose de plinthes à gorge en grès cérame assorties, comprenant :
- Les travaux décrits ci-après seront réalisés conformément aux textes, règlements et normes listés plus haut.
- Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux normes françaises.

- L'entreprise doit adapter son mode de pose (type de mortier-colle, consommation, simple ou double encollage, etc, …) pour être conforme aux réglementations précitées, toutes les sujétions étant réputées incluses dans sa proposition.
- Les joints de dilatation du gros œuvre devront être respectés et traités par dispositif adapté.
- Les joints de retrait, de construction et de fractionnement seront traités conformément aux préconisations des C.P.T., les couvre-joints étant chiffrés aux articles particuliers.
- L'entreprise fera son affaire de la réception des supports et signalera les écarts par rapport aux tolérances admises au maître d'œuvre avant exécution des travaux pour arbitrage. Aucune plus-value ne sera admise après le démarrage des travaux.
- Type de plinthes : Plinthes à gorge en grès cérame droites - Qualité premier choix assorties au carrelage de sol - Posées à joints filants - Biseautées pour angle saillant - Compris coupes et toutes sujétions de pose ;
- Format : 9 x largeur du carreau pour alignement des joints
- Type de mortier-colle C2 de type COL FLUID N de chez PRB, Attention à s'assurer de la compatibilité de la colle avec les SEL d'étanchéité des surfaces.
- Joints : ép. 3 mm rejointoyés au joint époxy de type COL & JOINTÉPOXY de chez PRB.

Y compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre pour une parfaite finition.

Localisation
Pour les plinthes à gorge du couloir de cuisine, de la cuisine, de la plonge et de la laverie de l'ordinaire.

06.03.06 Profilés de finitions

06.03.03.01 Profilés pour seuils de portes

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de profilés en aluminium, comprenant :
- La fourniture et la pose de baguettes d'angle en aluminium type "DIAMOND STEP de chez DURAL" ou techniquement équivalent pour pose sur seuils de portes,
- Les inserts de sécurité en PVC à fixer par vis ou colle dans l'engravure prévue sur le profilé Alu, coloris au choix du Maître d'Ouvrage,

La hauteur de la baguette sera adaptée à l'épaisseur du carreau de carrelage.
Les baguettes seront soigneusement coupées à la dimension.
Elles seront fixées par recouvrement du carreau de carrelage avec prise de la lèvre de fixation de la baguette dans la colle du carrelage.
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conformes aux règles de l'art et aux recommandations du fabricant.

Localisation
Pour tous les seuils de portes donnant sur l'extérieur de l'UDP et de l'ordinaire.

06.03.03.02 Profilés de finitions / arêtes vives

Ce poste rémunère la fourniture et pose de profilés d'angles en aluminium, comprenant :
- La fourniture et pose de baguette d'angle en aluminium pour pose contre nez de carrelage en protection d'arête d'angle. La hauteur de la baguette sera adaptée à l'épaisseur du carreau de carrelage.
- Y compris accessoires d'angles emboîtables, extérieur en Y et intérieur en YI si disponibles dans la gamme du produit.
- Les baguettes seront soigneusement coupées à la dimension.

- Elles seront fixées par recouvrement du carreau de carrelage avec prise de la lèvre de fixation de la baguette dans la colle du carrelage.
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conformes aux règles de l'art et aux recommandations du fabricant.
. Profilés de type "DURAPLUS Squareline de chez DURAL" ou techniquement équivalent pour profilé de section carré,
. Profilés de type "DUROSOL de chez DURAL" ou techniquement équivalent pour profil droit de 5mm de largeur,
. Profilés type "DURABORD PVC ou DURONDELL de chez DURAL" pour profilés quart de rond.

Localisation
Pour les arêtes vives des carrelages ou faïence murales restant à nu de l'UDP et de l'Ordinaire.

06.03.03.03 Profilés Nez de marches

Ce poste rémunère la fourniture et pose de profilés d'angles en aluminium comprenant :
- La fourniture et pose de baguettes d'angle en aluminium type DURASTEP Standard ou Jumbo de chez DURAL ou techniquement équivalent, de classe antidérapant R10 pour pose contre nez de carrelage en protection d'arrête d'angle,
La hauteur de la baguette sera adaptée à l'épaisseur du carreau de carrelage.
Les baguettes seront soigneusement coupées à la dimension.
Elles seront fixées par recouvrement du carreau de carrelage avec prise de la lèvre de fixation de la baguette dans la colle du carrelage.
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conformes aux règles de l'art et aux recommandations du fabricant.

Localisation
Pour tous les nez de marches de l'escalier intérieur de l'UDP.

06.03.03.04 Profilés Joints de dilatation/fractionnement

Ce poste rémunère la fourniture et pose de profilés en Alu/ Inox / PVC de pour joints de rupture, comprenant :
La fourniture et pose de profilés type DURAFLEX de chez DURAL ou techniquement équivalent, avec petite embase ou large suivant largeur du joint.
Insert EPDM gris dans le profilé de 10 /20 mm de largeur fonction largeur du joint à reprendre.
La hauteur de la baguette sera adaptée à l'épaisseur des revêtements.
Elles seront fixées dans l'épaisseur du carreau de carrelage avec prise des lèvres de fixation de la baguette dans la colle du carrelage.
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conformes aux règles de l'art et aux recommandations du fabricant.

Localisation
Pour les joints de dilatation et joints de fractionnement des sols et murs de l'UDP et de l'Ordinaire